

## MÉDECINE DU TRAVAIL

# Le Cisme se réjouit de la réforme

Alors que Gérard Larcher attend, pour la fin du premier trimestre 2007, les conclusions du rapport sur la réforme de la médecine du travail, le Cisme (Centre interservices de santé et de médecine du travail en entreprises) dresse, lui, un bilan positif de l'application du décret de juillet 2004.

Ce sont les professeurs Françoise Conso et Paul Frimat qui conduiront la mission d'évaluation de la réforme de la médecine du travail souhaitée par le gouvernement (lire *Entreprise & Carrières* n° 823). C'est ce qu'a annoncé, le 24 octobre dernier, Gérard Larcher, ministre délégué à l'Emploi, qui intervenait lors de journées organisées par le Cisme. Le rapport des deux experts devra être finalisé à la fin du premier trimestre 2007.

### Evolution des services de santé

«J'ai demandé que soit dressé un premier bilan d'étape de la réforme et que soit menée corrélativement une réflexion prospective et ouverte sur l'évolution des services de santé au travail, compte tenu des réalités de la démographie médicale et de l'articulation des différentes missions actuelles et à venir du médecin du travail», a souligné le ministre. Lequel souhaite associer à ce premier bilan les partenaires sociaux ainsi que les ministères de la Santé, de la Recherche et de l'Enseignement supérieur. Car, selon Gérard Larcher, une des priorités vise à renforcer la formation des médecins et à dégager de nouveaux moyens d'enseignement. «La mission, explique-t-il, permettra, par exemple, d'évaluer les effets des nouvelles règles de fonctionnement et de proposer les aménagements qui seraient nécessaires, de proposer des solutions pour décharger les

médecins du travail de certaines tâches et pour renforcer les moyens d'enseignement.»

### Pluridisciplinarité

Gérard Larcher intervenait devant une audience acquise à sa cause. Principale organisation patronale regroupant 320 services interentreprises de santé au travail (14 millions de salariés suivis), le Cisme a, depuis le début, soutenu le projet de réforme concrétisé par le décret du 28 juillet 2004. Deux ans plus tard, son discours n'a pas changé. «Nous attendions cette réforme depuis longtemps, a indiqué son délégué général, Gabriel Paillereau. La médecine du travail, qui fête, cette année, son soixantième anniversaire, était devenue inadaptée aux besoins des salariés et à l'évolution des entreprises et de leurs métiers. Il était, par exemple, nécessaire de faire appel à de nouvelles compétences, d'où cette notion de pluridisciplinarité introduite par le décret.»

Selon le Cisme, 500 intervenants en prévention des risques professionnels (IPRP) ont été recrutés dans les services interentreprises de santé au travail tandis que 800 habilitations ont été délivrées. Autre constat: l'espacement des visites médicales a, selon l'organisation professionnelle, réellement permis de dégager du temps pour la prévention sur le lieu de travail, qui reste l'enjeu principal de cette réforme.

JEAN-FRANÇOIS RIO